

Prérequis :

- Prérequis nécessaires au sens de l'arrêté du 23/02/12 (formation sous-section 4 : activité relevant de l'article R 4412-139 du Code du Travail) et du Code du Travail (article R 4412-100) :
- Savoir lire et écrire le français

- Posséder une aptitude médicale en suivi individuel renforcé en cours de validité de moins de 2 ans

- Être en possession de l'attestation de compétence de la formation initiale ou du dernier recyclage conforme à l'arrêté du 23/02/12 (- 3 ans).

Tout recyclage doit obligatoirement être réalisé au plus tard 3 ans après la formation préalable.

Si dépassement de la date de recyclage (jusqu'à 12 mois maximum), justificatif écrit de l'employeur sur la cause du dépassement.



Personne en situation de handicap :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.

Durée : 7 heures

Public :

- Personnel cumulant les fonctions encadrement technique, encadrement de chantier et opérateur de chantier. Formation destinée aux personnels des TPE ne disposant pas de services études, QSE, chiffrage. L'encadrement et la direction assurant également des fonctions sur le terrain

Modalité : Présentiel

Evaluation des acquis :

Evaluation des acquis en continu par auto-examen
Test pratique et théorique

Evaluation de la satisfaction:

Enquête de satisfaction du stagiaire

Sanction visée :

Attestation de compétences (si réussite aux tests)
Certificat de réalisation

Accès à la formation :

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes de façon à définir le parcours le plus adapté (parcours standard, raccourci, renforcé) :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques
Echange des expériences

Référence AFPI : SEC-02-001 R

Code CPF : RS6420

OBJECTIFS

- Maintenir et actualiser les savoirs et savoirs faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage

PROGRAMME DE FORMATION

Mise à jour partielle sur les thèmes suivants :

I/ Caractériser la problématique posée par l'utilisation de l'amiante

La caractéristique de l'amiante

L'exploitation et l'utilisation de l'amiante : amiante environnemental et Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante

Effet sur la santé et suivi médical

II/ Dispositions générales

L'organisation de la prévention

Responsabilité et sanctions encourues

III/ Concevoir un chantier amiante dit de « sous-section 4 »

Repérages amiante : Dossier Technique Amiante et Repérages amiante Avant Travaux (immeubles bâtis, industries, navires, Travaux Publics, etc.)

Profils intervenant / sous-section 3 et sous-section 4, processus et niveau d'exposition, Valeur

Limite d'Exposition Professionnelle

MPC1 : abattage, sédimentation et/ou aspiration

Vacation, temps de repos, pénibilité de l'intervention

Organisation chantiers de niveau 1, 2 et 3 / aéraulique

Produits de substitution

Métrologie, formations et suivi

Moyens de protection collective

- Confinement statique (film de propreté) et dynamique

- Calfeutrement / isolement, mise en dépression (Très Haute efficacité)

- Aspirateur à filtration absolue (Très Haute efficacité)

- Sas d'entrées / sorties, sas déchets

Équipements de protection individuelle

- Efficacité

- Usage et critères de choix

- Avantages et inconvénients

- Principes de fonctionnement

Mode opératoire/ notice de poste

IV/ Gérer un chantier amiante sous-section 4

L'installation du chantier

La préparation du chantier

Techniques d'intervention

Les contrôles

Le repli et la restitution

Gestion des déchets : conditionnement transport et élimination

Intégration des situations d'urgence et les secours

V/ Intervention amiante sous-section 4 : mises en situation partielles sur les thèmes suivants :

Présentation du chantier : niveau 1, 2 et 3

Présentation des matériels et équipement : abattage, sédimentation aspiration, Moyens de Protection Collective et Équipements de Protection Individuelle

Conception contrôle et mise en œuvre d'aéraulique d'un chantier amiante

Saisie du BSDA

Rédaction, présentation et mise en œuvre des modes opératoires et notices de poste, etc.

Rédaction de consignes de sécurité

Exercices d'évaluation des risques

Contrôle du respect de la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

DEBOUCHES

Néant

PASSERELLES

Néant